



Organisé par



Règlement

Article 1 : Objet du concours

L'Association des éditeurs Alpes-Côte d'Azur lance un concours d'écriture ouvert à tous intitulé « Concours de Nouvelles Côte d'Azur ». **Une seule consigne** : Situer votre récit sur le territoire du département des Alpes-Maritimes.

Article 2 : Condition du concours

Les récits seront écrits en français. La construction grammaticale, l'orthographe, le vocabulaire, la ponctuation seront des éléments pris en compte. Les auteurs devront mentionner que leurs œuvres n'ont jamais été publiées par ailleurs. Un seul texte par auteur et par catégorie pourra être transmis.

Qu'entendons-nous par nouvelle ? Une histoire réelle ou fictive, brève mais intense, et ancrée dans un milieu spécifique. Il s'agit de tenir le lecteur en haleine, voire de le surprendre avec des personnages peu nombreux mais bien caractérisés. L'action sera rythmée et concise avec une chute de préférence inattendue. Un soin tout particulier sera apporté à la construction de l'intrigue et au respect du thème.

Article 3 : Règlementation sur le format

Format de la page : A4

Police de caractère : Times New Roman justifié

Taille de caractère : corps 12

Interligne : 1.5

Donner un titre

La longueur des œuvres ne devra pas excéder 25 000 signes, espaces compris. (soit environ 10 pages)

Pour rappel, le signe est l'unité de base permettant la composition d'un texte et équivaut dans un texte Word au caractère. (Pour le vérifier, sélectionner l'onglet « Outils » dans la barre de menu, puis choisir « Statistiques »)

Le nombre exact de signes devra être mentionné à la fin du texte

Article 4 : Envoi

Les œuvres seront envoyées avant le samedi 30 novembre 2019 à minuit.

Par mail en format Word à l'adresse suivante : jfillanos@nicematin.fr

Et également par courrier (en un exemplaire, feuilles agrafées) à :

Concours de Nouvelles de la Côte d'Azur
Éditions Gilletta•nice-matin
214 Boulevard du Mercantour
06200 Nice

Le **bulletin d'inscription** (voir annexe) doit être rempli, séparé de la copie et glissé dans une enveloppe différente afin de préserver l'anonymat. Le nom de l'auteur ne doit pas apparaître sur le texte de la nouvelle afin de préserver l'anonymat.

Article 5 : Coût d'inscription :

La participation est gratuite. De plus, les participants seront invités à une masterclass gratuite du Président du jury Bernard Deloupy : « Comment écrire une nouvelle impactante » donnée en septembre à Nice, Cannes et Monaco selon le nombre de participants par ville.

Article 6 : Les prix

Les candidats s'engagent à être présents le jour de la remise des prix qui aura lieu en mars 2020 dans le salon d'honneur du siège du quotidien Nice matin. Elle sera suivie d'un cocktail à l'intention des participants, d'une visite des Éditions Gilletta et d'une visite guidée de l'imprimerie du quotidien.

a- Gagnant du concours :

Il sera interviewé en focus sur les médias partenaires.

b- Les dix premiers gagnants du concours :

Leurs nouvelles seront imprimées sur un livre commun, tiré à 150 exemplaires par l'association des Éditeurs Alpes-Côte d'Azur. Ils recevront chacun un exemplaire numéroté de 1 à 10.

Les autres exemplaires seront diffusés par l'association des Éditeurs Alpes-Côte d'Azur et France Bleu Azur.

Leurs versions électroniques seront transmises à une sélection de blogueuses - chroniqueuses littéraires.

Ils seront invités par les éditeurs pendant 3 mois à participer aux salons littéraires auxquels ils seront présents.

Une sélection d'extraits des textes primés seront téléchargeables pendant 3 mois sur le site du concours

Ils seront invités pendant trois mois aux ateliers d'écriture de Bernard Deloupy : « Comment écrire votre premier roman ? »

Ils pourront adresser leur éventuel manuscrit de recueil de nouvelles ou de fiction à chacun des éditeurs de l'Association des Éditeurs Alpes-Côte d'Azur qui l'étudieront avec attention en vue d'une possible publication.

c- Tous les participants :

Leur nom et le titre de leur nouvelle seront publiés en ligne pendant trois mois sur la page internet du Concours de Nouvelles de la Côte d'Azur.

Article 7 : Jury et critère de jugement

Le jury se réserve le droit de ne pas retenir de gagnant si la qualité n'est pas jugée suffisante. Le jury est composé de :

Président : Bernard Deloupy, auteur et coach littéraire

Collège professionnels :

Michel Bounous (directeur des éditions Baie des anges)

Valérie Castera (directrice des éditions Gilletta)

Frédéric Boyer (Directeur des éditions du Millénaire)

Frédéric Ovidia (Directeur des éditions Ovidia et Au pays rêvé)

Denis Carreaux (Directeur des rédactions du Groupe Nice matin)

Thierry Sabourdy (Directeur de France Bleu Azur)

Nicolas Galup (Rédacteur en chef d'Azur TV)

Aurélie de Gubernatis (auteure, membre du jury du Prix Baie des anges)

Collège particuliers :

Laurence Milan, blogueuse-chroniqueuse littéraire
Un candidat lecteur de Nice matin, tiré au sort
Un candidat auditeur de France Bleu, tiré au sort
Un candidat téléspectateur d'Azur TV, tiré au sort

Article 8 : Résultats

L'organisation du Concours de Nouvelles Côte d'Azur se réserve la faculté d'interrompre, suspendre, annuler, proroger ou modifier ce concours si les circonstances l'exigent. La responsabilité de l'Association des Éditeurs Alpes-Côte d'Azur ne saurait en aucun cas être engagée de ce fait.

Article 9 : Respect des résultats

Les décisions du jury sont sans appel.

Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.

Article 10 : Droit de diffusion

Les participants du concours ne peuvent envoyer des textes que pour lesquelles ils possèdent les droits d'auteur. Par le fait même, les participants du concours dégagent l'Association des Éditeurs Alpes-Côte d'Azur de toutes responsabilités concernant une violation des droits d'auteurs et des litiges pouvant en résulter.

Les participants conservent leurs droits d'auteur sur les textes envoyés. Aucune contrepartie en dehors de ce qui est prévu dans l'article 6 du présent règlement ne pourra être exigée.

Les textes primés seront uniquement publiés/lus dans le cadre du concours pour lequel ils ont été envoyés, notamment concernant les droits de diffusion sur les différents supports et les droits de lecture.

www.deloupy.com/concours

Contact

bernard@deloupy.com

-----découper suivant le pointillé-----

BULLETIN D'INSCRIPTION « CONCOURS DE NOUVELLES CÔTE D'AZUR 2019-2020 »

(À compléter et joindre impérativement à votre texte, glissé dans une enveloppe à part pour respecter l'anonymat)

NOM.....PRÉNOM.....

Nombre de signes au total :

Adresse.....

Code postal Ville

Téléphone

Courriel

Titre du récit :

Je soussigné(e),

Déclare :

- Participer au « 1^{er} Concours de Nouvelles Côte d'Azur » organisé par l'Association des Éditeurs Côte d'Azur

- Avoir pris connaissance du règlement

- Certifie être l'auteur du texte proposé

À

Le

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »